



Chantage solde de tout compte

Par **I.lee1001**, le **25/02/2023** à **17:13**

Bonjour,

Mon ancien patron refuse de me payer mon solde de tout compte qui contient le 1 mois et demi de salaire. J'ai démissionné après fin de période d'essai en début de mois de Janvier en signant une rupture avec l'école étant une étudiante en alternance.

Rien reçu de plus de la part de l'employeur.

Cependant, il refuse de me donner mon salaire sous prétexte que je ne lui ai pas rendu les documents sur lesquels je travaillais. Je lui ai rendu l'entièreté de mon travail, mais il me parle d'un dossier que je n'ai pas commencé avant mon départ.

Je lui ai envoyé plusieurs rappels sur ses obligations sans retour positif de sa part.

Quels sont les obligations pour les employeurs sur le rendu du travail ? Est-il en droit de faire ce genre de chantage ?

En tant qu'étudiante et vraie première expérience dans le monde du travail cette situation est stressante. J'aimerais connaître mes Droits sur cette situation. J'y ai passé 3 mois et demi et pour avoir mes 2 premiers mois il m'a fallu attendre avec un mois de retard sur mes salaires.

Merci de votre réponse !

Par **P.M.**, le **25/02/2023** à **17:28**

Bonjour,

Vous n'étiez pas étudiante en alternance mais salariée en alternance avec vraisemblablement un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage...

L'employeur ne peut pas faire une telle rétention sous quelque prétexte que ce soit...

Je vous conseillerais de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé en vous rapprochant d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat

spécialiste...